



# Info Client

Avec le chèque énergie, l'État accompagne les ménages concernés pour les aider à payer leurs factures d'énergie !

## Le chèque énergie : qu'est-ce que c'est ?

### Solidaire

Le chèque énergie est **attribué sous conditions de ressources** et touche plus de 5,6 millions de ménages sur l'année 2024. Le montant de l'aide varie entre 48 à 277 €.

### Simple

Le chèque énergie est envoyé **automatiquement une fois par an** au domicile du bénéficiaire. Aucune démarche à accomplir pour le recevoir.

### Juste

Le chèque énergie est **une aide versée pour le paiement des factures de tout type d'énergie du logement**. Valable jusqu'au 31 mars 2025, ce chèque est nominatif et ne peut être transmis à une autre personne.

## À quelle date ?

Le chèque énergie sera envoyé à partir du 4 avril jusqu'au 15 mai 2024 aux ménages concernés selon un calendrier régional établi. **Pour le département de la Haute-Marne, les envois sont réalisés dans la semaine du 2 au 5 avril 2024.**

Tournez la page

Pour tout renseignement, notre équipe reste à votre écoute : 03 25 32 54 62 ou [relationclient@chaumonthabitat.fr](mailto:relationclient@chaumonthabitat.fr)



# Le récap de Chaumont HABITAT

## Comment l'utiliser ?

**SOIT**

Le chèque énergie ne peut pas être encaissé sur votre compte bancaire !

Payez votre facture de gaz ou d'électricité en ligne



**Comment utiliser le chèque énergie pour régler vos factures en ligne ?**

- Rendez-vous sur le site <https://chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/paiement>
- Renseignez le numéro de votre chèque énergie
- Indiquez les références de votre contrat de fourniture d'énergie
- Validez ! Le montant de votre chèque énergie sera **automatiquement déduit de vos prochaines factures d'électricité ou de gaz**

**OU**

Expédiez votre chèque énergie à votre fournisseur d'énergie. N'oubliez pas de joindre une copie de la facture par exemple. Veillez également à bien indiquer vos références client au dos du chèque. Son montant sera ainsi déduit de votre facture. Si vous n'avez pas de facture en cours, le chèque énergie sera déduit de votre prochaine facture.

Envoyez votre chèque à votre fournisseur d'énergie



**OU BIEN**

Payez directement vos charges locatives à Chaumont HABITAT



**Comment utiliser le chèque énergie pour régler les charges locatives incluant des frais d'énergie auprès de Chaumont HABITAT ?**

- Remettez directement votre chèque énergie auprès de notre chargée d'accueil qui vérifiera les quatre conditions suivantes :



Votre logement est bien conventionné



Vous résidez dans un logement collectif



Votre chèque énergie est daté de l'année 2024



Votre chèque ne sera pas valide si la zone de validation est découverte

- Après validation, le service financier procédera à l'encaissement en déduisant le montant de votre chèque énergie de vos charges locatives.